

La situation évolue

La loi du 8 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, confie aux Régions la qualité d'autorité organisatrice des transports jusqu' alors exercée par les Départements.

Ce transfert est échelonné dans le temps. Le Département a transféré à la Région à la date du 1^{er} janvier 2017 la compétence liée aux lignes régulières et au transport à la demande et lui transfère à la date du 1^{er} septembre 2017 la compétence liée aux transports scolaires.

Afin de garantir la cohérence du dispositif, le Département assure, par délégation de la Région, la gestion des transports interurbains jusqu' au 31 août 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2017, vous pourrez continuer à circuler à bord des cars du réseau des lignes interurbaines de Haute-Savoie (LIHSA) et utiliser les transports scolaires.



Pour la ligne interurbaine 313, la valeur est de 590 g CO₂/passager/kilomètre*



*Formule n°5 - Décret n° 011-1336 du 24 octobre 2011 relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport.

CONTACTS

TOURISCAR

104 route d'Annecy
74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE
T / 04 50 43 60 02
F / 04 50 43 79 86

TOURISCAR
GROUPE RATP

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

lihsa
LIGNES INTERURBAINES DE HAUTE-SAVOIE

ANNEMASSE / ANNECY EXPRESS

PÉRIODE

du 4 septembre 2017
au 31 août 2018



CARTOGRAPHIE : LATITUDE-CARTAGÈNE 07/2017 - Imprimerie Liberrubourdan • 41130 Bonneville

TOURISCAR
GROUPE RATP

lihsa

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L M Me J V
ANNEMASSE Gare routière	08:35
ANNEMASSE Saint André	08:40
CONTAMINE-SUR-ARVE Hôpital Findrol	08:55
ANNECY Gare routière	09:35

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L M Me J V
ANNECY Gare routière	15:15
CONTAMINE-SUR-ARVE Hôpital Findrol	15:55
ANNEMASSE Château bleu	16:15
ANNEMASSE Gare routière	16:20⁽¹⁾

L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCREDI - J : JEUDI - V : VENDREDI
Aucun service le samedi, dimanche et les jours fériés.

(1) Correspondance pour Thonon-les-Bains possible par la ligne 151.



TARIFS

	TITRES	TARIFS
ZONE 1	Billet Unité	1,50 €
	Billet Unité Décllic 50%	0,75 €
	Billet Unité 50% **	0,75 €
	Billet AR	3,00 €
	Billet AR Décllic' 50%	1,50 €
	Carnet de 10 Trajets	12,00 €
	Carnet de 10 Trajets Décllic'	6,00 €
	Abonnement Mensuel	30,00 €
ZONE 4	Billet Unité	8,00 €
	Billet Unité Décllic' 50%	4,00 €
	Billet Unité 50% **	4,00 €
	Billet AR	16,00 €
	Billet AR Décllic' 50%	8,00 €
	Carnet de 10 Trajets	64,00 €
	Carnet de 10 Trajets Décllic'	32,00 €
	Abonnement Mensuel	160,00 €

ANNECY			*
CONTAMINE-SUR-ARVE	*	*	
ANNEMASSE	*	*	

DÉPART (diagonale descendante) / ARRIVÉE (diagonale ascendante)

ANNEMASSE / CONTAMINE-SUR-ARVE / ANNECY (verticales)

*La tarification Décllic' ne s'applique pas à l'intérieur des ressorts territoriaux indiqués dans le guide des transports en Haute-Savoie.

** Sur présentation d'une carte d'invalidité.

Vous pouvez consulter les conditions générales de vente et de transport à bord des autocars.